



Déploiement du Diplôme de Compétence en Langue

publié le 24/10/2023

objectifs - mise en œuvre - modalités pratiques

Descriptif :

Le DCL est une belle opportunité pour les élèves et/ou apprentis de la voie professionnelle. Il s'agit d'une certification, qui vise à valider des compétences langagières (CERCL) dans une situation proche de la réalité de travail, en langue française pour les allophones, en langues vivantes étrangères pour les jeunes intéressés par la mobilité internationale et/ou souhaitant faire reconnaître leurs compétences linguistiques dans le cadre de leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études.

L'arrêté du 23 mai 2022 offre la possibilité aux **élèves et/ou apprentis de la voie professionnelle** de présenter le **DCL** (Diplôme de Compétence en Langue) en CCF.

La **reconnaissance des compétences en langue** constitue une valorisation du diplôme, **favorisant ainsi l'évolution du jeune au sein de l'Entreprise et en tant que citoyen**.

Tous les professeurs sont concernés. La mobilisation des équipes est essentielle. La certification se déroule en **CCF**, selon un **calendrier national**, offrant **différentes sessions**. Les **professeurs de DNL, de langue, de français** ont naturellement une légitimité, de par leur expertise, dans le processus de formation et de certification.

Le **Centre National DCL** propose une **formation à distance pour les évaluateurs en CCF**. Celle-ci sera **intégrée au parcours de formation de l'enseignant, s'ajoutant ainsi à son domaine d'expertise**.

Ce qu'il faut retenir :

- Le DCL est un diplôme national professionnel inscrit au Répertoire Spécifique de France Compétences
- Il est aligné sur les niveaux du CECRL [Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues]
- Sa durée de validité est illimitée
- Il évalue toutes les dimensions de la compétence en langue
- Un taux de réussite supérieur à 90%
- Une seule et même épreuve pour tous, un résultat en fonction de la performance

Nouveauté en 2022 :

- Le CCF est introduit pour les spécialités Français Professionnel de premier niveau et Langues étrangères professionnelles : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, français langue étrangère
- 13 langues, 4 spécialités en examen ponctuel
- pas de CCF possible pour LSF et langues régionales

Trois objectifs prioritaires :

- Faciliter l'accès à la certification tout au long de l'année et accroître le nombre d'entrées en formation ;
- Augmenter sensiblement le nombre de certifiés en offrant plus de souplesse dans l'organisation de l'examen ;
- Harmoniser les modalités d'accès à la certification avec celles en vigueur pour l'ensemble des diplômes professionnels relevant de l'éducation nationale.

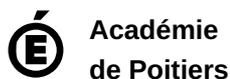
Mise en œuvre dans l'académie :

- La formation est inscrite au PAF (plusieurs sessions d'octobre à janvier).
- Le rectorat -service SRAFPICA- collecte les candidatures émises sous la responsabilité du chef d'établissement et les transmet au centre national et au corps d'inspection.
- Le SRAFPICA reçoit les résultats des enseignants envoyés par le CNDCL et transmet les résultats au corps d'inspection.

Une base nationale de sujets est gérée par le centre national [CNDCL].

Rôle des acteurs :

- collectent les demandes d'habilitation CCF des centres hors Éducation Nationale
- inscrit les formateurs sur le module CAPFORM "le DCL en CCF" et réalise le tutorat à distance
- gère la banque de sujets CCF
- réalise le suivi de réalisation des parcours (formation de formateurs) qu'il communique aux académies
- crée des périodes de CCF dans le site



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.